



Généralités

En Guyane, le sous-sol est relativement riche (présence de plomb, zinc, argent, nickel, platine, cuivre, or...), cependant les activités extractives portent exclusivement sur l'extraction aurifère et l'exploitation de carrières.

L'exploitation de carrières consiste essentiellement en Guyane en l'extraction de roches, sables et latérite.

Les carrières

Cette activité est largement réglementée : depuis 1994, toutes les carrières doivent suivre la réglementation des installations classées (ICPE) et la profession est soumise à une réglementation commune, le RGIE (le Règlement Général des Industries Extractives).

Les carrières de roches

Nombre d'exploitants	Nombre d'exploitations	Production annuelle
4	6	507 737 t / an

Source : DRIRE 2007

En moyenne, 40 000 tonnes de roches sont extraites par an et par carrière pour une consommation locale évaluée à 2 tonnes par habitant et par an.

28,8 ha de surfaces sont autorisés à l'exploitation pour plusieurs années voire plusieurs décennies. Environ un tiers des surfaces autorisées n'est pas encore mis en activité.



Les carrières de sables et latérite

Type de carrières	Nombre d'exploitants	Nombre d'exploitations	Production annuelle
Sables	11	14	399 061 t / an
Latérite	11	13	217 902 t / an

Source : DRIRE 2007

Pour l'extraction de sables et de latérite, les rendements sont difficilement quantifiables en raison :

- de l'hétérogénéité des surfaces d'exploitation (variant de la dizaine à la centaine d'hectares) ;
- d'une mise en exploitation progressive des gisements, comme pour les carrières de roches ;
- d'une extraction des produits naturels saisonnée.

355,8 ha de surfaces sont autorisés à l'exploitation. La consommation locale de sables et latérite est évaluée à 2,5 t/hab./an.



Les enjeux du secteur

Les enjeux de la profession, dont la production est écoulee sur le marché local, auprès d'entreprises du BTP, dans le cadre de marchés publics ou de chantiers importants, sont les suivants :

- assurer la disponibilité des matériaux : trouver des sites et avoir le droit de les exploiter ;
- maîtriser la hausse du coût des transports qui se répercute sur le coût des matériaux ;
- établir une Schéma Départemental des Carrières pour définir les conditions générales d'implantation des carrières.

Le devenir du secteur

En raison des besoins en logements et infrastructures, le niveau de consommation devrait s'élever à 5 t/hab./an dans les prochaines décennies et assurer la pérennité des structures existantes.

L'implantation de nouvelles structures est envisageable si celles-ci disposent d'un apport financier suffisant et de main d'œuvre expérimentée à des postes d'encadrement.

Enfin, le secteur devrait contribuer au développement du recyclage en Guyane dans la mesure où certains professionnels utilisent des matériaux recyclés (récupération de matériaux de construction, verre...) dans leur processus de production.



Le secteur aurifère

En Guyane, 2 200 km² de territoire sont autorisés à l'exploitation aurifère. Les principaux pôles d'activité sont proches des communes de Régina, Saint-Laurent du Maroni et Maripasoula.

La production

65 opérateurs miniers répartis sur une centaine de sites ont produit 2,4 tonnes d'or en 2007.

Les PME et artisans exploitent généralement les gisements d'or secondaire (alluvionnaire et éluvionnaire).

Les multinationales et quelques PMI fortement mécanisées exploitent les gisements d'or primaire (concassage et broyage de la « roche dure »).

L'amalgame de l'or au mercure interdite depuis janvier 2006, se fait maintenant à l'aide de tables vibrantes ou de concentrateurs centrifuge.



L'activité aurifère est le premier poste à l'export de la Guyane avec un chiffre d'affaires de 33 millions € en 2007.

Les deux principales destinations de la production aurifère sont la France et la Suisse.



Les objectifs prioritaires

Suite à des efforts déployés pour une mise aux normes des exploitations et un recul des activités clandestines, les objectifs actuels portent sur :

- l'organisation de la profession ;
- l'accompagnement (administratif, juridique, financier) dans la mise en place de nouvelles techniques d'exploitation et dans le cadre du respect de la réglementation ;
- l'accentuation des opérations de forces publiques contre l'orpaillage clandestin.

Les contacts

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE Guyane)

Pointe Buzaré -BP 70001
97307 Cayenne Cedex
tel : 05 94 29 75 30
fax : 05 94 29 07 34

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane

Service Développement Economique et Industriel
Place de l'Esplanade - BP 49
97321 Cayenne Cedex
tel : 05 94 29 96 58
fax : 05 94 29 96 59

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane
Direction du Développement
et de l'Aménagement du Territoire
Observatoire Economique
Mme CLERVAUX Léna
l.clervaux@guyane.cci.fr - 0594 29 96 48



L'Obs Eco
L'Info Eco

N° 4

L'exploitation de mines et carrières en Guyane

Edition 2008



<http://www.guyane.cci.fr>

BP 49 - 97321 Cayenne Cedex

Tel : 05 94 29 96 00 - Fax : 05 94 29 36 34